



# PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Arrêté préfectoral n° 65-2022-05-24-00003

## Le préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code électoral, notamment ses articles L 154 et R 101 ;

Vu le décret N°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu les déclarations de candidatures régulièrement enregistrées à la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

### ARRETE

**Article 1 :** La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature pour le premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 a été définitivement arrêtée, s'établit ainsi qu'il suit pour la première circonscription des Hautes-Pyrénées :

CANDIDAT	REPLAÇANT
1-VILLANUEVA Alexis	LIAUZUN-CAU Léa
2-CLARET Pierre	ACHARD Jean-Bernard
3-GIRAL Romain	LAFFORGUE Laurence
4-SORIN Marie-Christine	SANCHEZ José
5-SAEZ Maria	REBILLARD Geneviève
6-GUÉNICHOT Ophélie	GRIMAUD Sylvette
7-BEYRIÉ Maryse	DATAS-TAPIE Nicolas
8-SEMPASTOUS Jean-Bernard	SIANI WEMBOU Virginie
9-FERRER Sylvie	SIRE Benjamin-Florian
10-BONNECARRERE Catherine	JACQUET Louis

**Article 2 :** La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature pour le premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 a été définitivement arrêtée, s'établit ainsi qu'il suit pour la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées :

CANDIDAT	REPLAÇANT
1- BEAUDRY Delphine	ARMAND MÈGE Audric
2- MEUNIER François	TRAVERT Jean
3- RIGOLLET Antoine	CERVANTES Brigitte

CANDIDAT	REPLAÇANT
4- DABAT Jean-Marc	BERNISSAN Fabrice
5- KORN Grégory	DASSE Héloïse
6- BARBE Aline	SARDA Janine
7- MOURNET Benoit	VALLIN Gaëlle
8- CRAMPE Jérôme	DUBERTRAND Sylvie
9- CASTÉRA Yves	KACZMAREK Marie
10- DUTREY Véronique	VARIS Mathieu
11- ALVES DA CUNHA Claude	CANIVENQ Noel
12- DUMANOIR Serge	BOULIN Sylvie

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera affichée dans chaque bureau de vote.

Tarbes, le 24 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale



Sylvie SAMOYAUET